



**LES AMIS DE
L'ABBAYE
DE LA LUCERNE**

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE
du 2 NOVEMBRE 2014**

A l'ouverture de l'assemblée générale l'association comptait 374 membres.

Membres présents 37
Nombre de pouvoirs 94

RAPPORT MORAL

Après un mot d'accueil, le Président, Gérard Dieudonné, présente le rapport moral à partir d'un diaporama reprenant par ordre chronologique les activités de 2014, en laissant le soin à Jean Hervet et Christine Neveu de commenter les différentes animations dont ils avaient la responsabilité.

- La saison a commencé, le 7 juin, avec la conférence de Nicole Lemaitre-Arnault sur le quartier du Hérel. Ce sujet a fait l'objet d'un ouvrage de la conférencière "Autour de l'Anse de Hérel du XVIIe siècle à nos jours", paru quelques semaines plus tard.
- Nouveauté, l'association a participé à la Fête de la Musique, le samedi 21 juin, en invitant 5 chorales à se produire à l'abbaye.
- A suivi le 7^{ème} Festival Musical avec un programme de 3 concerts et de 4 balades musicales. Si la fréquentation des concerts a été satisfaisante, celle des balades musicales est en baisse. Pour trois d'entre elles des explications sont avancées : météo peu propice et concurrence avec un concert de Jazz en Baie. Globalement avec 1 092 entrées sans compter le concert des Journées du Patrimoine (entrée gratuite) la baisse est de l'ordre de 5% alors que les charges ont augmenté.
- La veille de l'épreuve d'endurance des Jeux Equestres Mondiaux, le concert Trompe et Orgue a connu un vif succès (324 entrées), dégagant un excédent de 1 802,85 €.
- A noter enfin 2 visites « Patrimoine », la première à Lolif, le 19 juillet, et la seconde à St Ursin, le 9 août.

Le Président remercie toutes les personnes ayant œuvré à la mise en place de ce programme très étoffé et souligne que le nombre de bénévoles actifs reste insuffisant. Il conclut en faisant part d'une recherche de mutualisation de moyens et compétences avec l'association des Amis de la Cathédrale de Coutances.

Suite à cette présentation, l'assemblée approuve le rapport moral à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER :

Jean Hervet présente les comptes de l'Association du 01/10/2013 au 30/09/2014 :

Recettes :

Cotisations	8 155.00 €
Entrées concerts	10 911.50 €
Participations concerts	6 450.00 € (mécénat)

Vente livres	
« Maisons de la Manche »	120.00 €
Vente cartes de vœux	258.50 €
Intérêts Livret A	199.81€
Total Recettes	26 094.81 €

Dépenses :

Fonctionnement	1 583.15 €
Concerts : salaires + charges	22 088.48 €
Concerts : communication	1 757.51 €
Concerts : intendance	1 433.94 €
Aide à la Fondation	875.00 € (175 livres x 5 €)
Investissements	2 725.00 €
Total Dépenses	30 463.08 €

Résultat d'exploitation (perte) - 4 368.27 €

Par comparaison avec 2013, Jean Hervet souligne la perte des subventions du Conseil Général et de l'association Culture en Pays Hayland, la diminution du mécénat et l'augmentation des coûts des concerts, ce qui conduit à une perte d'exploitation.

Bilan au 30/09/2014 :

banque – compte courant	4 483.04 €
Banque – chèques non encaissés	-1 026.40 €
Banque – encaissements à venir	4 191.00 €
Banque – livret A	6 906.10 €
Caisse	848.75 €

Total au 30/09/2014 15 402.49 €

Suite à cette présentation, l'assemblée approuve le rapport financier à l'unanimité.

ACTUALITES DE LA FONDATION

Invitée par le Président à présenter les actualités de la Fondation, Mlle Lelégard fait part d'une baisse de fréquentation de l'abbaye de 3%. Elle précise que la restauration de la maison des cygnes se poursuit et que la pose du toit de chaume est prévue au printemps prochain. Elle ajoute que différents travaux de restauration de l'abbaye seraient à effectuer mais que cela demande des financements importants.

Mlle Lelégard regrette un manque de communication entre l'association et la Fondation qu'elle préside et le choix pour le concert du 27 août des Trompes du Haras du Pin alors que ce concert aurait pu être assuré par "Les Echos de l'Abbaye de la Lucerne", fondé par l'abbé Lelégard. Elle ajoute que les 175 livres « Maisons de la Manche » donnés à la Fondation par l'association ne représentent pas un cadeau très important puisque l'imprimeur avait fait le geste commercial de ne pas facturer 100 livrets sur les 2 000 réédités par l'association.

Pascal Lesaulnier, Vice-Président, répond que, pour le concert du 27 août, l'association a fait un choix artistique, en toute indépendance, comme pour l'ensemble de la programmation musicale, choix apprécié par le public. Jean Hervet précise que les 175 livres, une fois tous vendus, constitueront pour la Fondation une recette nette de 875 €.

DEVENIR DU FESTIVAL MUSICAL

Gérard Dieudonné souligne la charge très importante supportée par les bénévoles et notamment par Jean Hivet, Christine Neveu et Gérard de Bonnières, piliers de l'association, pour la mise en place du festival musical. Il note que la fréquentation est insuffisante par rapport aux frais engagés tout en affirmant la volonté de l'association de pratiquer des tarifs abordables, ce qui permet de toucher un public familial et des jeunes. Pour alléger la charge des bénévoles actifs et diminuer les frais d'organisation du Festival, il invite les membres de l'assemblée à renforcer l'équipe et propose une évolution de la programmation, notamment pour les balades musicales qui constituent, chacune, l'équivalent de 4 concerts et donc un temps d'organisation très important.

Jean Hivet, trésorier de l'association depuis 2006, indique qu'il démissionne du bureau tout en restant membre du Conseil d'Administration. Il précise qu'il a eu à cœur pendant ces 8 années de développer l'association et d'enrichir les activités culturelles de l'abbaye mais qu'il a perdu l'enthousiasme nécessaire, regrettant que sa volonté d'ouverture ait eu à souffrir d'un climat d'hostilité de la part de la Fondation. Mlle Lelégard, Présidente de la Fondation, quitte alors l'Assemblée suivie de M. Daniel Pinson.

Jean-Pierre Lucas, secrétaire, regrette la tournure du déroulement de l'Assemblée, soulignant que rien n'est possible sans de bonnes relations avec la Fondation. Il insiste sur la diversité des participations au rayonnement de l'abbaye et à la nécessité du respect entre toutes les personnes de bonne volonté. Pour conclure, il salue le travail remarquable effectué par Jean Hivet.

Différentes interventions confortent l'idée que la programmation doit être allégée, que les tarifs doivent rester attractifs et qu'aux membres du conseil d'administration viennent s'ajouter des bénévoles disponibles pour effectuer les nombreuses tâches propres à l'organisation des concerts : communication, billetterie, accueil et restauration des musiciens, ...

ELECTIONS

Gérard de Bonnières, Jean-Pierre Lucas, administrateurs faisant partie du tiers sortant, Bruno Riet de Jullouville et Christian Baudier de St Pierre Langers sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans au conseil d'administration.

A l'invitation du Président, plusieurs personnes acceptent de renforcer l'équipe de bénévoles actifs : Jacques et Michelle Plateau de St Martin de Bréhal, Anne Létang-Riet de Jullouville et Jean-Noël Benoit de Gavray.

QUESTIONS DIVERSES

Durant l'Assemblée Générale, différents sujets ont donné lieu à des échanges entre les membres de l'Association et le bureau. Ont été particulièrement soulignés la nécessité de mieux accueillir les nouveaux adhérents et de mettre en place un site web.

L'ordre du jour étant épuisé et les présents n'ayant pas d'autres sujets à soulever, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale à 17 h et convie les participants au verre de l'amitié.

BULLETIN D'ADHÉSION 2015

M./Mme/Mlle/M. et Mme/(1)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : adresse Internet :

Le cas échéant, adresse dans la Manche :

..... Code Postal : Ville :

Téléphone :

Demande(nt) à renouveler l'adhésion en qualité de membre actif / bienfaiteur (1) à l'association Les Amis de l'Abbaye de La Lucerne.

Et verse(nt) au titre de l'année 2015 :

- | | | |
|---------------------------------|------|-------|
| ▪ membre actif individuel | 20 € | |
| ▪ membre actif couple | 25 € | |
| ▪ membre bienfaiteur individuel | 35 € | |
| ▪ membre bienfaiteur couple | 50 € | |
| ▪ don à l'association | | |

Total €

Réglé par (1) :

- chèque bancaire / postal au nom de *Les Amis de l'Abbaye de La Lucerne*
- espèces (remises à l'accueil de l'Abbaye)

Accepte(nt) / n'accepte(nt) pas (1)

que toutes les informations, invitations et convocations de l'association soient, par souci d'économie et de respect de l'environnement, adressées par courriels.

Fait à, le

Signature

A noter :

Pendant sa durée de validité et sur sa présentation, la carte de membre dispense d'acquitter le droit d'entrée à l'Abbaye et permet une réduction sur certaines manifestations.

L'association étant à caractère culturel, tout don en sa faveur permet une déduction fiscale. Un reçu sera délivré avec la carte de membre.

(1) : rayer la mention inutile